

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SMED13**

Séance du 9 mars 2021

Présidence : Didier KHELFA

N° 2021 - 07

OBJET : Approbation des reliquats Article 8 2020 – aménagement esthétique des réseaux,

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars à 10H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Pélissanne.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose :

Afin de consommer la totalité de l'enveloppe Article 8 et répondre aux besoins urgents des Communes, il convient de voter des reliquats pour les travaux SMED13 maître d'ouvrage année 2020.

Par courrier du 28 janvier 2021, la commune d'Auriol a informé le Syndicat qu'elle souhaitait décaler la programmation des travaux prévus Avenue Ravel Timothée (Tranches 1 et 2).

La commission de répartition « Enfouissements coordonnés des réseaux électriques et de communications électroniques » qui s'est réunie le 16 décembre 2020 n'a pas pu retenir le projet de Cornillon-Confoux.

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	ART 8
2020.ENV.SMED.042	CORNILLON- CONFoux	Chemin des Cyprès - Chemin des Jardins	287 875 €	48 000 €

Il est proposé de :

- Demander l'approbation des reliquats Article 8 - 2020 – aménagement esthétique des réseaux,
- Autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage,
- Autoriser le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux électriques – SMED13 maître d'ouvrage – auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- Autoriser le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions dans le cadre des travaux coordonnés d'enfouissement des réseaux de télécommunications – SMED13 maître d'ouvrage – auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- Solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Le Comité syndical après avoir ouï l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : L'approbation des reliquats Article 8 - 2020 – aménagement esthétique des réseaux,

Article 2 : D'autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage,

Article 3 : D'autoriser le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux électriques – SMED13 maître d'ouvrage – auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,

Article 4 : D'autoriser le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions dans le cadre des travaux coordonnés d'enfouissement des réseaux de télécommunications – SMED13 maître d'ouvrage – auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,

Article 5 : De solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Pour extrait conforme, Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Le Président,



Didier KHELFA